

## Principe de légalité

Par Ineptie, le 28/09/2011 à 01:06

Bonjour !!

Voilà je suis en 2ème année de droit et je découvre le droit pénal ! C'est vraiment très intéressant mais là j'ai un peu de mal avec un commentaire de citation :

**"La règle *nulla poena sine lege* est battue en brèche dans la pratique, elle s'effrite peu à peu et elle risque fort, si l'on n'y prend garde, de disparaître un jour prochain."**

Cette phrase a été écrite par Julliot de la Morandière en **1910**. Et justement cette date m'inquiète un peu, je ne sais pas comment délimiter mon sujet. Est-ce que j'ai le droit de parler des arrêts récents ? Je pense que cette date m'oblige à m'intéresser en partie au contexte, à l'époque de l'auteur et ensuite à l'évolution de la règle *nulla poena* mais je ne sais pas comment me débrouiller [smile7]

Pour l'introduction, ça va aller. Je vais expliquer que cette règle illustre le principe de légalité des délits et des peines, avec une citation en accroche... Dire aussi que ce principe de légalité garantit la sécurité juridique, dire dans quels articles il est prévu...

C'est surtout pour le plan que je galère un peu (beaucoup même !)

Il paraît qu'il faut suivre l'ordre du texte mais là je ne vois pas trop où ça me mène...

Je ne vois que 3 parties à cette citation :

- une règle battue en brèche dans la pratique
- qui s'effrite peu à peu
- risque de disparition de la règle (vu que ça existe toujours aujourd'hui, je pense que je peux presque critiquer l'auteur ici)

Je ne vois pas comment m'en sortir pour le développement, tout est embrouillé dans ma tête... [smile17]

Si vous pouviez me donner quelques pistes, même pas grand chose, ce serait super gentil !

Merci d'avance !